

Paris, le 16 DEC. 2015

Madame la Ministre,

Le Gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste.

Les évaluations menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens. L'objectif de ces évaluations est en effet de réinterroger les politiques publiques, leurs résultats, leur utilité et leur adéquation avec les attentes des bénéficiaires et d'identifier leurs marges d'amélioration et d'évolution. Ces évaluations s'inscrivent par ailleurs dans une logique démocratique d'association des parties prenantes de la politique évaluée et de transparence quant à leurs objectifs, leur déroulement et leurs conclusions.

J'ai décidé de retenir votre proposition de réaliser une évaluation de **la validation des acquis de l'expérience**. La conduite de cette évaluation est placée conjointement sous votre autorité et celle de Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, pour être conduite dans le cadre et selon les modalités que vous avez précisés dans la fiche jointe. Je demande par lettre séparée aux chefs de service de l'inspection générale de l'éducation nationale, de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et de l'inspection générale des affaires sociales de bien vouloir désigner les membres de leurs services qui en assureront la réalisation, le cas échéant en association avec des experts ou évaluateurs externes à l'administration que vous jugerez bon de solliciter.

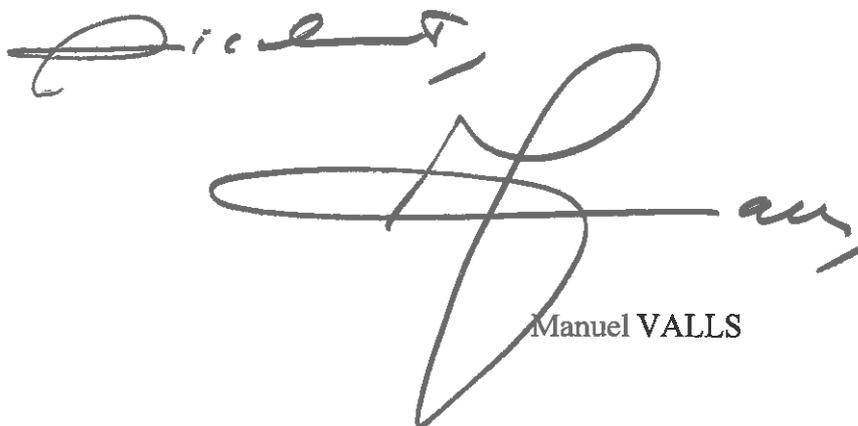
Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) et pour garantir l'appropriation des travaux, je vous saurais gré de réunir et présider à trois reprises au moins un comité d'évaluation qui sera composé des principales parties prenantes et auquel la maîtrise d'œuvre présentera ses travaux de cadrage opérationnel et de diagnostic, ainsi que les scénarios de transformation qu'elle proposera.

.../...

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche
110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Tout au long de la mission, je souhaite que le SGMAP puisse rendre compte à mon cabinet de l'avancement des travaux engagés et de leur bon déroulement ; à cet effet, le cabinet de la secrétaire d'Etat chargée de la réforme de l'Etat, placée auprès de moi, sera votre interlocuteur privilégié.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.



Manuel VALLS

Copie à :

- ✓ Monsieur le ministre de la défense
- ✓ Madame la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
- ✓ Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- ✓ Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- ✓ Monsieur le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports
- ✓ Monsieur le chef de service de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN)
- ✓ Monsieur le chef de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR)
- ✓ Monsieur le chef de service de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS)

Fiche de cadrage à produire par le ministère pilote de l'évaluation (à établir avec l'appui méthodologique du département évaluation du SGMAP)

Ministères pilotes de l'évaluation :

*Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social*

Autre(s) ministère(s) concerné(s) :

Politique ou action publique à évaluer

1. Finalités, principaux objectifs de la politique ou action à évaluer :

Développer l'accès pour un plus grand nombre de citoyens à la certification de leurs compétences par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Instituer le principe général d'un droit individuel à la reconnaissance de l'expérience

Garantir une plus grande équité d'accès à la VAE, d'une part, entre les territoires et, d'autre part, entre les spécialités des diplômés.

Développer l'utilisation de la VAE par les entreprises comme outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Améliorer la performance du dispositif en augmentant le taux de certification (totale + partielle) ;

Améliorer le service rendu à l'utilisateur en raccourcissant la durée d'un parcours de VAE (le temps entre la décision de recevabilité de la demande de VAE et le moment de l'évaluation par le jury)

Intégrer la VAE dans l'ensemble des dispositions qui soutiennent un parcours de formation certifiante. Optimiser les moyens humains et techniques par une nouvelle organisation territoriale des jurys.

Sécuriser le parcours professionnel des personnes les moins qualifiées.

2. Principales parties prenantes de l'action à évaluer (services de l'État, centraux et déconcentrés, opérateurs nationaux et locaux, collectivités, organismes de sécurité sociale, etc., liste préfigurant la composition du futur comité d'évaluation) :

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (notamment les bureaux de la DGESCO et de la DGEIP en charges de la formation professionnelle continue et la DEPP) ainsi que l'inspection générale de l'éducation nationale

Le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (sous-direction formation professionnelle de la DGEFP)

Les partenaires sociaux, qui sont concernés à plusieurs égards :

- les branches professionnelles et les employeurs, dans la mesure où la VAE s'insère dans leur politique de GPEEC ;

- les syndicats de salariés, dans leur rôle d'information des salariés sur leurs droits ;

- le comité paritaire national interprofessionnel pour l'emploi et la formation (COPANEF) qui a engagé une réflexion sur la VAE, et le conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP)

Pôle emploi

Les organismes de formation qui sont opérateurs

Des rectorats (notamment, en leur sein, les coordinateurs académiques à la VAE)

Les ministères certificateurs constituant le comité interministériel à la VAE (Emploi, Affaires sociales, Santé, Défense, Agriculture, Jeunesse et sports)

Des Régions

Financeurs : OPCA, FONGECIP

3. Principales données financières relatives à l'action à évaluer (ordres de grandeur) :

Les crédits (hors titre 2) consommés pour ce dispositif de promotion professionnelle étaient de 3,13 M€. en 2013 (PLF 2014) Ces crédits alimentent le budget opérationnel du programme académique (BOP) dédié à la VAE. Ils servent à financer les moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice des missions régaliennes relatives à la VAE (accueil, information, analyse de la demande, ciblage du diplôme, suivi des parcours de certification, analyse des résultats ...)

Attentes du ministère pilote de l'évaluation

4. Principaux enjeux d'évolution/transformation/réforme de l'action à évaluer :

Il s'agira de vérifier si le dispositif, en l'état, est adapté à l'enjeu de la VAE : la forme donnée au dossier peut-elle connaître des évolutions ? L'évaluation de l'effectivité des expériences présentées peut-elle gagner en efficacité ?

Un enjeu serait aussi d'ouvrir plus largement l'accès à la VAE en facilitant l'entrée dans la démarche, c'est-à-dire en simplifiant l'étape de recevabilité de la demande de VAE et en définissant le cas échéant des modalités d'accompagnement de la personne. Cela devrait également s'accompagner d'une amélioration de la performance du dispositif en termes de taux de certification (totale et partielle)

Il s'agirait d'assurer une plus grande équité d'accès à la VAE d'une part, entre les territoires et, d'autre part, entre les domaines des diplômes.

Il s'agirait aussi d'améliorer le service à l'utilisateur en fluidifiant et en raccourcissant les parcours de certification, par exemple, par une nouvelle organisation territoriale des jurys grâce à l'utilisation systématique des nouvelles technologies (dématérialisation du dossier de VAE, organisation des jurys à distance par visio conférence)

L'évaluation devra déterminer dans quelle mesure la mobilisation des partenaires sociaux, au niveau des branches professionnelles et des entreprises, contribue au succès de la VAE, et faire des recommandations pour développer cette implication.

5. Principales questions auxquelles devra répondre l'évaluation :

Efficacité du dispositif

Le dispositif de VAE tel qu'il est mis en œuvre aujourd'hui est-il optimal ? Quel est le degré d'atteinte des objectifs de la VAE ?

Quelle est l'impact de la VAE dans l'insertion / le parcours professionnel des bénéficiaires ?

Efficience, coûts

Dispose-t-on d'une vision exhaustive de l'ensemble des moyens, financiers (publics et privés) et humains, mobilisés dans cette politique publique ?

Comment simplifier les procédures de la VAE permettant ainsi d'améliorer l'efficience du dispositif ?

Le formalisme (exigences concernant le dossier, fonctionnement des jurys) du processus de VAE est-il un frein, notamment pour les personnes à faible niveau de formation initiale ? pourrait-il être allégé sans altérer la qualité de la certification ? comment accompagner les personnes ?

Comment favoriser l'accès au dispositif et réduire les taux d'abandon en cours de processus de validation ?

Cohérence/ gouvernance du dispositif

Devrait-il s'articuler à d'autres dispositifs ou démarches (préciser lesquels) qui visent à faire émerger les compétences et à en garder la traçabilité ?

Quelle mise en cohérence avec la formation professionnelle ?

Comment mieux coordonner l'action des différents acteurs de la VAE (certificateurs, financeurs, services d'information, etc.)

Comment mieux inscrire la VAE dans les politiques d'emploi des territoires ?

Comment inciter davantage les entreprises à promouvoir la VAE ?

Utilité/pertinence

Les bénéficiaires potentiels ont-ils une connaissance suffisante de son existence et de ses modalités ? Le dispositif de la VAE est-il suffisamment promu auprès des usagers ?

Les publics ciblés prioritairement (demandeurs d'emplois, personnes les moins qualifiées) sont-ils les principaux bénéficiaires ?

Le dispositif de la VAE est-il adapté aux besoins et aux compétences et profils des bénéficiaires potentiels ?

Quels sont les résultats des procédures d'accompagnement des demandeurs de VAE dans leur démarche ?

L'accompagnement à la VAE fonctionne-t-il de manière satisfaisante ? Le recours au CPF, qui peut financer l'accompagnement à la VAE, peut-il être accru et sous quelles conditions ?

Le recours aux outils numériques pour accompagner les personnes dans cette démarche pourrait-il être accru ?

D'autres pratiques en France (mises en œuvre par les autres ministères certificateurs) et à l'étranger mériteraient-elles d'être davantage explorées dans le but de simplifier la démarche en la rendant plus accessible ?

Les réponses à ces questions s'appuieront sur une analyse statistique détaillée portant, notamment, sur :

- l'augmentation du nombre de candidats recevables à la VAE,

- l'augmentation du taux de certification (totale et partielle),
- la durée moyenne d'un parcours de VAE (le temps entre la décision de recevabilité de la demande de VAE et le moment de l'évaluation par le jury),
- la réduction, grâce à nouvelle organisation territoriale des jurys, du délai entre le moment du dépôt du dossier de VAE et le moment de l'évaluation par le jury.

Globalement, cette évaluation visera à améliorer l'action publique en termes :

- d'utilité, de pertinence :
- d'efficacité, de service rendu :
- d'efficience, de coûts :
- de cohérence, de gouvernance :

6. Suites de l'évaluation visées (révision des objectifs de la politique, alimentation d'un projet de loi ou PLF/PLFSS, réorganisation, expérimentations...) et échéances :

L'évaluation permettra :

- d'ajuster les objectifs de la VAE et de sa politique de développement,
- d'analyser les points faibles et d'envisager les pistes d'amélioration de son ingénierie.
- d'améliorer la coordination entre les acteurs intervenant tout au long d'un parcours de VAE (conseillers VAE des DAVA, les services des examens et concours, les corps d'inspection, les accompagnateurs VAE...)

7. Profil possible/envisagé de l'équipe d'évaluation (évaluateurs internes au ministère, inspection(s), personnalité qualifiée, chercheur/universitaire, prestataire privé...) :

Cf. inspection générales citées en 2

En outre, dans l'esprit propres aux EPP MAP (association des parties prenantes, consultation des bénéficiaires), l'équipe d'évaluation pourra, si cela se justifie, s'appuyer sur le SGMAP pour la réalisation, par exemple, d'une enquête/consultation auprès des bénéficiaires (par exemple enquête parcours usagers pour retracer les démarches et procédures de la VAE et viser une simplification) de la politique publique évaluée et/ou la conduite de travaux nécessitant une expertise particulière. A préciser en phase de cadrage opérationnel et établissement du cahier des charges.

Principaux risques

8. Principaux risques liés au jeu des acteurs (soutiens/opposants), aux suites de l'évaluation, au calendrier, etc. :

Les principaux risques sont :

- A l'interne, une vision non toujours partagée entre les DAVA, les DEC et les corps d'inspection, des priorités, des modalités de mise en œuvre de la VAE compte tenu des moyens. Exemples : calendrier différent d'une académie à l'autre pour les dépôts des livrets 2 ; fréquence des jurys pas toujours respectée ; interprétation divergente sur le nombre de candidatures possibles par an pour un candidat
- A l'externe, que les attentes et préoccupations de nos partenaires (les actifs, les entreprises, branches professionnelles, OPCA et autres financeurs de la formation professionnelle) ne soient pas assez prises en compte, selon eux, dans la définition des objectifs que se fixe le ministère.

9. Évolutions, projets parallèles ou travaux en cours ou prévus (réorganisation, projet de loi, études, consultations, assises...) susceptibles d'avoir un impact sur l'action évaluée ou sur le déroulement des travaux d'évaluation :

La publication à venir du dernier décret relatif à la VAE puis la diffusion de la circulaire qui précisera les modalités de mise en œuvre opérationnelle au regard des objectifs fixés.

Travaux menés par le COPANEF

Paris, le 16 DEC. 2015

Madame la Ministre,

Le Gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste.

Les évaluations menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens. L'objectif de ces évaluations est en effet de réinterroger les politiques publiques, leurs résultats, leur utilité et leur adéquation avec les attentes des bénéficiaires et d'identifier leurs marges d'amélioration et d'évolution. Ces évaluations s'inscrivent par ailleurs dans une logique démocratique d'association des parties prenantes de la politique évaluée et de transparence quant à leurs objectifs, leur déroulement et leurs conclusions.

J'ai décidé de retenir votre proposition de réaliser une évaluation de **la validation des acquis de l'expérience**. La conduite de cette évaluation est placée conjointement sous votre autorité et celle de Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour être conduite dans le cadre et selon les modalités que vous avez précisés dans la fiche jointe. Je demande par lettre séparée aux chefs de service de l'inspection générale de l'éducation nationale, de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et de l'inspection générale des affaires sociales de bien vouloir désigner les membres de leurs services qui en assureront la réalisation, le cas échéant en association avec des experts ou évaluateurs externes à l'administration que vous jugerez bon de solliciter.

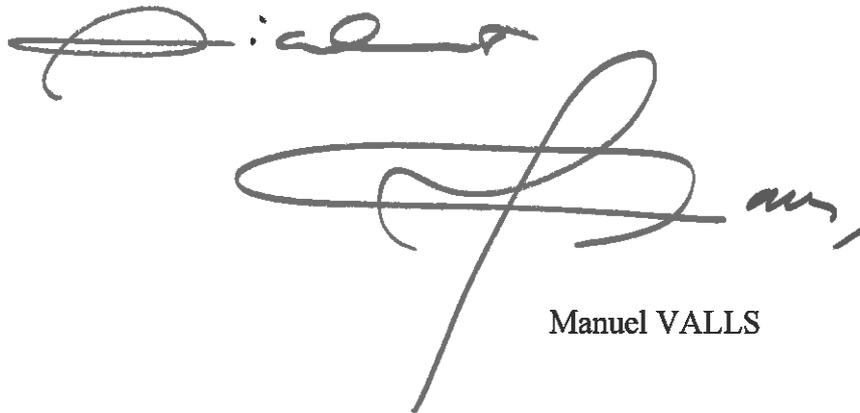
Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) et pour garantir l'appropriation des travaux, je vous saurais gré de réunir et présider à trois reprises au moins un comité d'évaluation qui sera composé des principales parties prenantes et auquel la maîtrise d'œuvre présentera ses travaux de cadrage opérationnel et de diagnostic, ainsi que les scénarios de transformation qu'elle proposera.

.../...

Madame Myriam EL KHOMRI
Ministre du travail, de l'emploi, de la formation
professionnelle et du dialogue social
127, rue de Grenelle
75700 Paris

Tout au long de la mission, je souhaite que le SGMAP puisse rendre compte à mon cabinet de l'avancement des travaux engagés et de leur bon déroulement ; à cet effet, le cabinet de la secrétaire d'Etat chargée de la réforme de l'Etat, placée auprès de moi, sera votre interlocuteur privilégié.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.



Manuel VALLS

Copie à :

- ✓ Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- ✓ Monsieur le ministre de la défense
- ✓ Madame la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
- ✓ Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- ✓ Monsieur le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports
- ✓ Monsieur le chef de service de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN)
- ✓ Monsieur le chef de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR)
- ✓ Monsieur le chef de service de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS)

Paris, le **16 DEC. 2015**

Monsieur le Chef de service,

Le Gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste. Les évaluations de politiques publiques menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) marque une rupture importante dans le système de formation français en posant le principe général d'un droit individuel à la reconnaissance de l'expérience pour l'acquisition d'un titre ou d'un diplôme. Dans un objectif d'égalité des chances et d'intégration professionnelle et sociale, la VAE doit permettre de développer l'accès pour un plus grand nombre de citoyens à la certification de leurs compétences et de sécuriser le parcours professionnel des moins qualifiés. Toutefois, elle reste une voie sous-utilisée d'accès à la qualification avec un peu plus de 250 000 personnes certifiées en 10 ans (contre un objectif initial de qualifier 60 000 personnes par an).

Le Gouvernement a donc décidé d'engager une évaluation de la validation des acquis de l'expérience (*cf.* la fiche de cadrage ci-jointe) sous cinq angles principaux :

- L'efficacité de la VAE (performance du dispositif en matière de taux de certification, fluidité des traitements de demande, effets en termes d'insertion et de progression professionnelle)
- L'efficience des dispositifs de gestion de la VAE (en termes de moyens humains et financiers et de délais) ;
- La gouvernance de cette politique (coordination entre les ministères certificateurs, mobilisation des partenaires sociaux, organisation territoriale) ;
- L'équité d'accès à la VAE d'un point de vue territorial et sectoriel ;
- L'adaptation de la VAE aux besoins, compétences et profils des potentiels bénéficiaires et la qualité des dispositifs d'accompagnement aux demandeurs

.../...

Monsieur Pierre BOISSIER
Chef de l'inspection générale des affaires sociales
Tour Mirabeau
39-43, quai André Citroën
75015 PARIS

Votre analyse devra permettre d'élaborer des scénarios d'évolution de la VAE permettant d'ajuster ses objectifs et sa politique de développement, d'envisager des pistes d'amélioration de son ingénierie et d'améliorer la coordination entre les opérateurs intervenant tout au long d'un parcours de certification VAE.

Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), la maîtrise d'ouvrage de cette évaluation sera assurée par Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (qui pourront le cas échéant la déléguer à une personnalité qualifiée), tandis que la maîtrise d'œuvre sera assurée par les membres de vos services que vous désignerez ainsi que, si Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le jugent pertinent, par des experts ou évaluateurs externes à l'administration qu'il sollicitera.

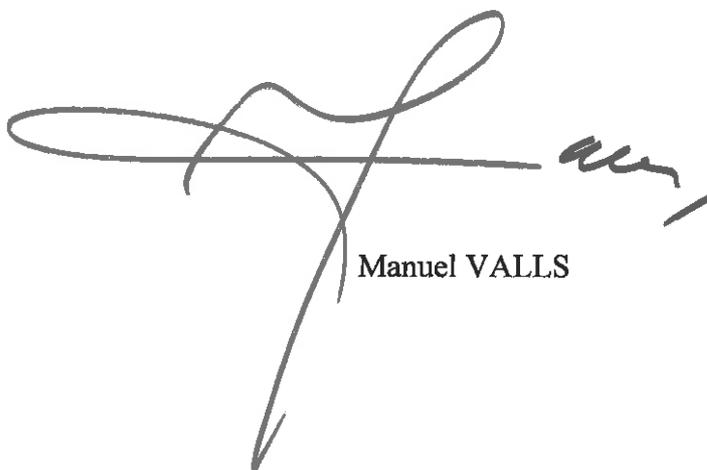
La maîtrise d'œuvre aura pour mission de réaliser les travaux d'évaluation en toute objectivité :

- elle pourra faire appel en tant que de besoin aux administrations et opérateurs publics concernés ;
- elle rendra compte de ses travaux à au moins trois reprises à un comité d'évaluation qui sera présidé par Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et composé des principales parties prenantes ;
- elle affinera le cadrage et précisera *sous un mois* les modalités opérationnelles de réalisation des travaux (incluant les consultations et enquêtes nécessaires à la prise en compte du point de vue de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires-usagers) qu'elle présentera au comité d'évaluation ;
- elle établira, *dans les 5 mois suivants*, un diagnostic et des scénarios de transformation qui seront également discutés en comité d'évaluation et feront l'objet de rapports publics qui seront, ainsi que les données traitées ou produites à cette occasion, mis en ligne ;
- elle veillera à nourrir ses réflexions des grandes orientations qui structurent la modernisation de l'action publique telles que la simplification, l'innovation, le recours aux technologies numériques et l'ouverture des données ;
- elle apportera, en tant que de besoin, son concours aux actions de communication que Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social conduiront autour de cette évaluation, en particulier lors de la publication des rapports.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.

.../...

Afin que le SGMAP puisse assurer son rôle d'accompagnement méthodologique, apporter à l'équipe d'évaluation les concours et appuis de sa compétence et rendre compte à mon cabinet de l'avancement et du bon déroulement des travaux engagés, je vous prie de veiller à l'associer tout au long de ces travaux. Le cabinet de la secrétaire d'Etat chargée de la réforme de l'Etat, placée auprès de moi, sera à cet effet votre interlocuteur privilégié. Vous le tiendrez informé, ainsi que Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, de la composition de la mission et de toute difficulté importante ou retard.



Manuel VALLS

Copie à :

- Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Monsieur le ministre de la défense
- Madame la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
- Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- Monsieur le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports
- Monsieur le chef de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN)
- Monsieur le chef de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR)

1815/15/SG

Paris, le **16 DEC. 2015**

Monsieur le Doyen,

Le Gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste. Les évaluations de politiques publiques menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) marque une rupture importante dans le système de formation français en posant le principe général d'un droit individuel à la reconnaissance de l'expérience pour l'acquisition d'un titre ou d'un diplôme. Dans un objectif d'égalité des chances et d'intégration professionnelle et sociale, la VAE doit permettre de développer l'accès pour un plus grand nombre de citoyens à la certification de leurs compétences et de sécuriser le parcours professionnel des moins qualifiés. Toutefois, elle reste une voie sous-utilisée d'accès à la qualification avec un peu plus de 250 000 personnes certifiées en 10 ans (contre un objectif initial de qualifier 60 000 personnes par an).

Le Gouvernement a donc décidé d'engager une évaluation de la validation des acquis de l'expérience (*cf.* la fiche de cadrage ci-jointe) sous cinq angles principaux :

- L'efficacité de la VAE (performance du dispositif en matière de taux de certification, fluidité des traitements de demande, effets en termes d'insertion et de progression professionnelle)
- L'efficience des dispositifs de gestion de la VAE (en termes de moyens humains et financiers et de délais) ;
- La gouvernance de cette politique (coordination entre les ministères certificateurs, mobilisation des partenaires sociaux, organisation territoriale) ;
- L'équité d'accès à la VAE d'un point de vue territorial et sectoriel ;
- L'adaptation de la VAE aux besoins, compétences et profils des potentiels bénéficiaires et la qualité des dispositifs d'accompagnement aux demandeurs

.../...

Monsieur Jean-Yves DANIEL
Doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Votre analyse devra permettre d'élaborer des scénarios d'évolution de la VAE permettant d'ajuster ses objectifs et sa politique de développement, d'envisager des pistes d'amélioration de son ingénierie et d'améliorer la coordination entre les opérateurs intervenant tout au long d'un parcours de certification VAE.

Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), la maîtrise d'ouvrage de cette évaluation sera assurée par Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (qui pourront le cas échéant la déléguer à une personnalité qualifiée), tandis que la maîtrise d'œuvre sera assurée par les membres de vos services que vous désignerez ainsi que, si Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social le jugent pertinent, par des experts ou évaluateurs externes à l'administration qu'il sollicitera.

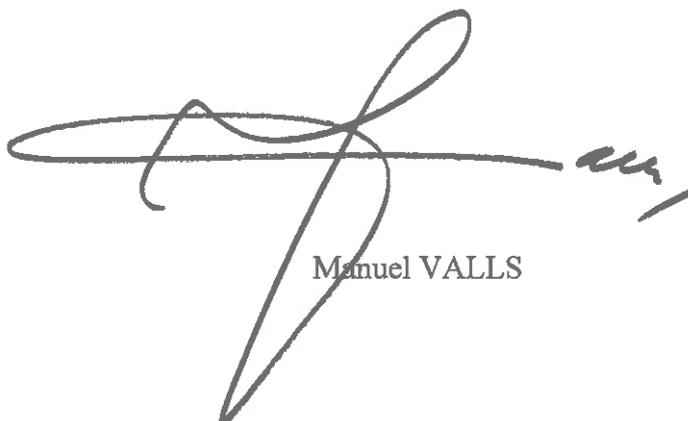
La maîtrise d'œuvre aura pour mission de réaliser les travaux d'évaluation en toute objectivité :

- elle pourra faire appel en tant que de besoin aux administrations et opérateurs publics concernés ;
- elle rendra compte de ses travaux à au moins trois reprises à un comité d'évaluation qui sera présidé par Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et composé des principales parties prenantes ;
- elle affinera le cadrage et précisera *sous un mois* les modalités opérationnelles de réalisation des travaux (incluant les consultations et enquêtes nécessaires à la prise en compte du point de vue de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires-usagers) qu'elle présentera au comité d'évaluation ;
- elle établira, *dans les 5 mois suivants*, un diagnostic et des scénarios de transformation qui seront également discutés en comité d'évaluation et feront l'objet de rapports publics qui seront, ainsi que les données traitées ou produites à cette occasion, mis en ligne ;
- elle veillera à nourrir ses réflexions des grandes orientations qui structurent la modernisation de l'action publique telles que la simplification, l'innovation, le recours aux technologies numériques et l'ouverture des données ;
- elle apportera, en tant que de besoin, son concours aux actions de communication que Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social conduiront autour de cette évaluation, en particulier lors de la publication des rapports.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.

.../...

Afin que le SGMAP puisse assurer son rôle d'accompagnement méthodologique, apporter à l'équipe d'évaluation les concours et appuis de sa compétence et rendre compte à mon cabinet de l'avancement et du bon déroulement des travaux engagés, je vous prie de veiller à l'associer tout au long de ces travaux. Le cabinet de la secrétaire d'Etat chargée de la réforme de l'Etat, placée auprès de moi, sera à cet effet votre interlocuteur privilégié. Vous le tiendrez informé, ainsi que Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, de la composition de la mission et de toute difficulté importante ou retard.



Manuel VALLS

Copie à :

- Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Monsieur le ministre de la défense
- Madame la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
- Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- Monsieur le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports
- Monsieur le chef de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR)
- Monsieur le chef de l'inspection générale des affaires sociales

Paris, le 16 DEC. 2015

Monsieur le Chef de service,

Le Gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste. Les évaluations de politiques publiques menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) marque une rupture importante dans le système de formation français en posant le principe général d'un droit individuel à la reconnaissance de l'expérience pour l'acquisition d'un titre ou d'un diplôme. Dans un objectif d'égalité des chances et d'intégration professionnelle et sociale, la VAE doit permettre de développer l'accès pour un plus grand nombre de citoyens à la certification de leurs compétences et de sécuriser le parcours professionnel des moins qualifiés. Toutefois, elle reste une voie sous-utilisée d'accès à la qualification avec un peu plus de 250 000 personnes certifiées en 10 ans (contre un objectif initial de qualifier 60 000 personnes par an).

Le Gouvernement a donc décidé d'engager une évaluation de la validation des acquis d'expérience (*cf.* la fiche de cadrage ci-jointe) sous cinq angles principaux :

- L'efficacité de la VAE (performance du dispositif en matière de taux de certification, fluidité des traitements de demande, effets en termes d'insertion et de progression professionnelle) ;
- L'efficience des dispositifs de gestion de la VAE (en termes de moyens humains et financiers et de délais) ;
- La gouvernance de cette politique (coordination entre les ministères certificateurs, mobilisation des partenaires sociaux, organisation territoriale) ;
- L'équité d'accès à la VAE d'un point de vue territorial et sectoriel ;
- L'adaptation de la VAE aux besoins, compétences et profils des potentiels bénéficiaires et la qualité des dispositifs d'accompagnement aux demandeurs.

.../...

Monsieur Jean-Richard CYTERMANN
Chef de l'inspection générale de
l'administration de l'éducation nationale et de
la recherche
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Votre analyse devra permettre d'élaborer des scénarios d'évolution de la VAE permettant d'ajuster ses objectifs et sa politique de développement, d'envisager des pistes d'amélioration de son ingénierie et d'améliorer la coordination entre les opérateurs intervenant tout au long d'un parcours de certification VAE.

Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), la maîtrise d'ouvrage de cette évaluation sera assurée par Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (qui pourront le cas échéant la déléguer à une personnalité qualifiée), tandis que la maîtrise d'œuvre sera assurée par les membres de vos services que vous désignerez ainsi que, si Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social le jugent pertinent, par des experts ou évaluateurs externes à l'administration qu'il sollicitera.

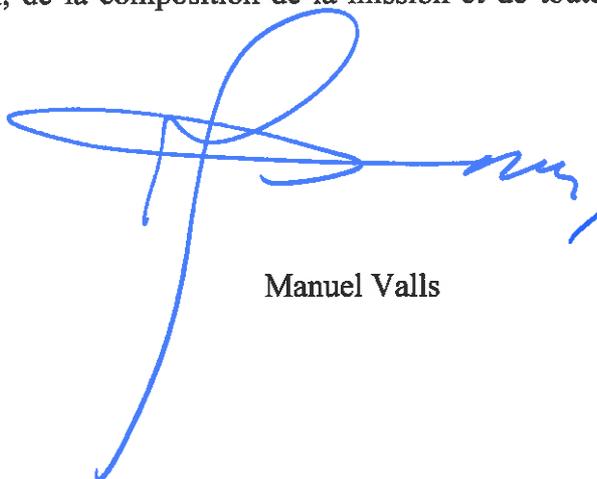
La maîtrise d'œuvre aura pour mission de réaliser les travaux d'évaluation en toute objectivité :

- elle pourra faire appel en tant que de besoin aux administrations et opérateurs publics concernés ;
- elle rendra compte de ses travaux à au moins trois reprises à un comité d'évaluation qui sera présidé par Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et composé des principales parties prenantes ;
- elle affinera le cadrage et précisera *sous un mois* les modalités opérationnelles de réalisation des travaux (incluant les consultations et enquêtes nécessaires à la prise en compte du point de vue de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires-usagers) qu'elle présentera au comité d'évaluation ;
- elle établira, *dans les 5 mois suivants*, un diagnostic et des scénarios de transformation qui seront également discutés en comité d'évaluation et feront l'objet de rapports publics qui seront, ainsi que les données traitées ou produites à cette occasion, mis en ligne ;
- elle veillera à nourrir ses réflexions des grandes orientations qui structurent la modernisation de l'action publique telles que la simplification, l'innovation, le recours aux technologies numériques et l'ouverture des données ;
- elle apportera, en tant que de besoin, son concours aux actions de communication que Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social conduiront autour de cette évaluation, en particulier lors de la publication des rapports.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.

.../...

Afin que le SGMAP puisse assurer son rôle d'accompagnement méthodologique, apporter à l'équipe d'évaluation les concours et appuis de sa compétence et rendre compte à mon cabinet de l'avancement et du bon déroulement des travaux engagés, je vous prie de veiller à l'associer tout au long de ces travaux. Le cabinet de la secrétaire d'Etat chargée de la réforme de l'Etat, placée auprès de moi, sera à cet effet votre interlocuteur privilégié. Vous le tiendrez informé, ainsi que Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, de la composition de la mission et de toute difficulté importante ou retard.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.

Manuel Valls

Copie à :

- Madame la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Monsieur le ministre de la défense
- Madame la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
- Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- Monsieur le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports
- Monsieur le chef de l'inspection générale de l'éducation nationale
- Monsieur le chef de l'inspection générale des affaires sociales